



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 46835

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les préconisations du rapport sur l'intégration. En juillet 2013, des travaux ont été lancés en vue de la refondation de la politique d'intégration. Pilotés par un conseiller d'État, les cinq groupes de travail ont remis au Premier ministre leurs relevés de conclusions. Leurs préconisations devraient servir de base au Gouvernement pour définir les axes de la politique d'intégration de la France. Il est notamment préconisé « de valoriser l'enseignement de l'arabe et de proposer l'enseignement dès le collège d'une langue africaine ». Il souhaiterait savoir la position du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

La France est le seul pays du monde occidental à proposer un enseignement laïc de langue arabe du collège à l'université dans le cadre de l'enseignement public. Près de 10 000 élèves suivent cet enseignement dans le secondaire comme langue vivante étrangère 1, 2 ou 3 et/ou par le biais de dispositifs spécifiques renforçant l'apprentissage des langues vivantes (classes bilangues, sections européennes de langues orientales (SELO), sections internationales, sections de langues et cultures méditerranéennes (LCM)). Ils peuvent également poursuivre cet enseignement en BTS, dans 22 universités et dans la plupart des grandes écoles (Polytechnique, Saint-Cyr, Centrale, ENA, ENS, écoles de commerces). Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé un important travail de valorisation de la langue arabe au sein de l'enseignement scolaire. Outre le développement des dispositifs existants dans l'enseignement secondaire (SELO, classes bilangues, sections internationales et sections LCM), le ministère a souhaité élaborer une brochure afin de mieux informer les cadres du système éducatif sur les enjeux de la maîtrise de la langue et de la culture arabes. Elle sera largement diffusée et notamment mise en ligne sur eduscol, portail national pour les professionnels de l'éducation. Conjointement, et sous l'impulsion de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), une carte de géo-localisation en ligne sur le site www.onisep.fr/ permettra de connaître les différentes implantations de cet enseignement sur le territoire national. Il s'agit par là de contribuer à renforcer la lisibilité de cet enseignement pour les élèves et les familles en leur permettant d'avoir accès à l'ensemble de l'offre de formation aussi bien dans l'enseignement scolaire (ELCO, classes bilangues, SELO, sections internationales) que dans l'enseignement supérieur (CPGE et universités). Par ailleurs, et afin de valoriser les compétences des élèves acquises dans cette langue, une certification de langue arabe est aujourd'hui à l'étude. Elle permettra aux élèves volontaires d'évaluer leurs compétences langagières écrites et orales et d'attester d'un niveau de compétences. Ces évaluations, adossées au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), doivent faciliter notamment un projet de mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46835

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13389

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 576